

Communiqué

Le 26 septembre 1995

N° 177

LE CANADA RATIFIE LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada a ratifié la Convention sur les armes chimiques. Le Ministre a déposé l'instrument de ratification canadien auprès du Secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, cet après-midi, à l'occasion de leur rencontre au Siège de l'Organisation à New York.

« Le Canada a été au premier rang des États insistant pour terminer les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques et adopter une loi pour la mettre en oeuvre, a déclaré M. Ouellet. Nous sommes fiers d'être l'un des premiers pays à ratifier la Convention, et nous exhortons les autres signataires à accélérer leur processus de ratification pour qu'elle puisse entrer en vigueur dès que possible. »

La Convention sur les armes chimiques a été ouverte à la signature le 13 janvier 1993, et jusqu'à maintenant, 159 États en sont signataires. Elle entrera en vigueur 180 jours après que 65 signataires auront déposé leur instrument de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU. Une quarantaine d'États ont déjà ratifié la Convention, notamment l'Australie, la France, l'Allemagne, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et l'Afrique du Sud. La Russie et les États-Unis s'efforcent toujours de faire approuver le traité par leur assemblée législative.

Le Parlement canadien a approuvé, en juin dernier, la loi de mise en oeuvre (le projet de loi C-87, la *Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques*). Le gouvernement poursuit ses préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de la Convention, probablement en 1996.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada